

Rapport public Parcoursup session 2021

CREPS du Centre - BPJEPS - Activités physiques pour tous (21370)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2021.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS du Centre - BPJEPS - Activités physiques pour tous (21370)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	185	30	32	16

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention : nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes :

- Avoir 18 ans
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation

IMPORTANT :

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

Rappel : le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves

Lieu de formation :

Formation organisée au CREPS Centre-Val de Loire à Bourges (18).

Lien vers le site du CREPS Centre-Val de Loire : www.creps-cvl.fr

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPJEPS activités physiques pour tous nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission a étudié les dossiers des candidats ayant réussi les tests d'exigences préalables (TEP) et a pris en compte les éléments décrits dans les relevés de notes de français et d'EPS, dans les appréciations des professeurs, dans la Fiche Avenir, dans l'explicitation du projet de formation du candidat ainsi que les descriptions en termes de pratique personnelle et d'investissement dans la discipline. Une attention a été portée sur la maîtrise de l'expression écrite et les appréciations des enseignants.

Les dossiers des candidats ont été étudiés en fonction des pré-requis réglementaires du diplôme visé, à savoir l'obtention de l'attestation de réussite Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1). Au regard du contexte de crise sanitaire, la commission a pris en compte que les prérequis pouvaient être obtenus jusqu'au 1er jour d'entrée en formation, tels que précisé dans les recommandations ministérielles.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Après étude des dossiers, la commission conseille aux candidats désirant suivre la formation conduisant au BPJEPS Activités physiques pour tous, en complément des éléments préalables à l'admission décrit, de :

- s'entraîner assidument à la préparation aux tests techniques (Test navette Luc Léger et parcours d'habileté motrice)
- pratiquer plusieurs disciplines sportives
- démontrer un intérêt pour l'encadrement et l'enseignement
- être investi dans des pratiques sportives multiples et de loisirs
- rechercher ou disposer au plus tôt de plusieurs structures d'alternance (contacts ou accords des structures d'accueil).

La commission préconise aux candidats de se préparer à l'entretien de sélection afin de permettre une présentation orale claire des motivations, du projet et des expériences dans le champ des APS.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français		Bulletins de 1ère / Note obtenue au baccalauréat de français	Très important
	Notes d'EPS		Bulletins de 1ère et de terminale / Note obtenue au baccalauréat / Résultats de la dernière classe suivie	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Appréciation du professeur principal	Fiche Avenir	Important
	Capacité à l'oral	Elocution, clarté des propos, réactivité, argumentation	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Essentiel
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Orthographe, grammaire, syntaxe	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Appréciation du professeur principal, argumentation, organisation des propos et posture	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Très important
	Capacité à s'investir, implication	Appréciation du professeur principal, motivation exprimée et expériences présentées	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Maîtrise des exigences de la formation	Capacités physiques démontrées	Réussite aux épreuves physiques	Essentiel

	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Motivation exprimée, connaissances de la formation et de son organisation	Projet de formation motivé / entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Démarches effectuées auprès de structures d'accueil	Entretien de sélection	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Sports pratiqués, niveau de pratique, diplômes et expériences d'encadrement	Rubrique Activités et centres d'intérêt	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	Appréciation du professeur principal, expériences, investissement	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Rubrique Activités et centres d'intérêt	Très important

Signature :

Djamel CHEIKH,
 Directeur de l'établissement CREPS du Centre